



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

Journée de la protection des données

Le 28 janvier 1981, le Conseil de l'Europe adoptait la [Convention 108](#), premier instrument international juridiquement contraignant sur la protection des données. Pour commémorer ce développement majeur, les États membres du Conseil de l'Europe ainsi que les institutions, organismes et organes de l'UE célèbrent la Journée de la protection des données le 28 janvier de chaque année. L'objectif de cette journée particulière est de sensibiliser davantage à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel et de promouvoir les meilleures pratiques dans ce domaine.

En 2018, les signataires de la convention se sont accordés sur un protocole d'amendement qui modernise le texte de départ. Dans le même temps, le [règlement général sur la protection des données](#) (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018, est devenu le cadre réglementaire unique pour le traitement des données à caractère personnel dans tout l'Espace économique européen. Tant la [Convention 108+](#) que le RGPD comportent des dispositions sur les transferts internationaux de données.